

Optique professionnelle (fiche nationale)

RNCP40622 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	312, 331
Formacode(s)	43486
Code(s) ROME	J1405, M1701, M1704, D1407, D1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040**LA ROCHELLE UNIVERSITE - UNIVERSITE DE LA ROCHELLE · SIRET : 19170032700015****UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017****UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054**<https://www.universite-paris-saclay.fr/>**UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012****UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE · SIRET : 19594403800205****UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013****UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010**<https://www.unistra.fr/>**UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478****UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE (UPHF) · SIRET : 13002574500014****NIMES UNIVERSITE · SIRET : 93249157400012**

Partenaires habilités

41 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation et 25 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU CFA DES UNIVERSITES CENTRE-VAL DE LOIRE	45049123800033	Former
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS UNIVERSITAIRE ALSACE	19681166500093	Former et organiser l'évaluation
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE, CESOL	80413148000027	Former et organiser l'évaluation
CFA DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	18310907300068	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE MAINE LOIRE	13000460900017	Former

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ILLE-ET-VILAINE	13002280900011	Former et organiser l'évaluation
ECOLE D'OPTIQUE - LUNETTERIE DE LILLE	85359997500028	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE D OPTIQUE DE L OUEST	38246285100025	Former
ECOLE SUPERIEURE FAUGIER	42965896600024	Former et organiser l'évaluation
FORMASUP NORD-PAS DE CALAIS	42813525500050	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 41 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40622-optique-professionnelle-fiche-nationale/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence. Elle confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée.

La licence professionnelle poursuit un objectif d'insertion professionnelle et elle est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie.

La licence professionnelle favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Les opticiens-lunetiers (titulaires du BTS d'Opticien-Lunetier), dans leur domaine d'exercice qui est réglementé, sont désormais habilités à effectuer différents actes et examens dans le cadre du Code de la santé publique avec par exemple :

- Le Décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier, permet à l'opticien de délivrer sans ordonnance médicale un nouvel équipement après avoir réalisé un examen réfractif qu'en cas de perte ou de bris des verres correcteurs d'amétropie, lorsque l'urgence est constatée et en l'absence de solution médicale adaptée (article D. 4362-13 du Code de la Santé Publique).
- Le Décret n° 2024-617 du 27 juin 2024 relatif à l'adaptation de la prescription par l'opticien-lunetier lors de la première délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact, permet à l'opticien (article D. 4362-11-1 du Code de la santé publique), dans le cadre d'une première délivrance de lentilles de contact oculaire, de réaliser un examen de la réfraction, d'adapter les corrections optiques prescrites, sauf opposition du prescripteur mentionnée expressément sur l'ordonnance et à condition d'avoir obtenu une réponse favorable ou réputée favorable de la part du prescripteur. Il en va de même pour le renouvellement de délivrance de lentilles de contact oculaire.

Cette évolution de la pratique de l'opticien dans les magasins d'optique ne peut que se poursuivre avec, entre autres, le vieillissement de la population en France et « l'épidémie » de myopie qui touche les enfants.

La licence professionnelle mention « Optique Professionnelle » vise à renforcer les compétences des opticiens-lunetiers.

Alors que le champ d'activité des opticiens s'est élargi et que les technologies afférentes se sont développées, sans que le BTS OL ne soit adapté en conséquence, l'écart entre les exigences du métier et les compétences de opticiens s'est accrue. Ce décalage est particulièrement marqué dans la réalisation des examens de vue, qui requièrent un renforcement des techniques.

Par ailleurs, la gestion de la fatigue visuelle, de la vision au travail, de l'évolution de la myopie, ainsi que la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de déficience visuelle constituent des compétences essentielles pour un opticien spécialisé en santé visuelle.

ACTIVITÉS VISÉES

Socle commun

- Réalisation d'un examen de vue complet
- Proposition et adaptation des équipements spécifiques

Spécialisation A

- Réalisation d'examens complémentaires sur un public spécifique

Spécialisation B

- Gestion et développement d'un point de vente

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques

Socle commun

En fonction de la réglementation en vigueur et en identifiant les situations s'y référant :

- Réaliser une histoire de cas approfondie (identification de pathologies systémiques ou oculaires influençant le déroulé de l'examen de vue)
- Repérer une anomalie et orienter vers un autre professionnel de santé
- Réaliser une émmétropisation en vision de loin et en vision de près
- Prendre en charge de manière plus pertinente la correction des faibles astigmatismes, notamment en détectant les astigmatismes tensionnels, ainsi que de la variabilité de l'amétropie liée à certains comportements accommodatifs
- Évaluer la vision binoculaire de manière plus approfondie, en sachant référer vers un orthoptiste
- Comprendre de manière plus précise la situation visuelle afin de garantir ainsi le choix de l'équipement le plus adapté
- Manipuler des lentilles souples et rigides
- Informer de manière approfondie et pratique sur les précautions d'usage des lentilles, des solutions d'entretien, en vue d'un port sécurisé
- Analyser l'origine de la réfraction complémentaire (altération de surface, origine optique...)
- Identifier une urgence ophtalmique en magasin d'optique afin de référer à un ophtalmologiste
- Expliquer la réglementation en vigueur pour la conduite automobile
- Conseiller un éclairage pour optimiser la performance visuelle
- Préconiser un ou des filtres sélectifs
- Référer à un autre professionnel de santé en rédigeant un courrier
- Expliquer les prises en charge des différents financeurs

Compétences spécifiques de la spécialisation A

Chez l'enfant :

- Prendre une acuité visuelle à l'âge préverbal en adaptant les tests à la compréhension de l'enfant
- Reconnaître les signes de l'amblyopie en expliquant aux parents ou à la famille les différents moyens de prise en charge
- Identifier une myopie évolutive en expliquant les différentes méthodes de sa prise en charge
- Repérer les anomalies du sens chromatique
- Expliquer les conséquences de la prématurité sur la vision ou les grandes pathologies oculaires

Chez la personne âgée :

- Expliquer les différents effets du vieillissement sur l'œil et les annexes oculaires

- Réaliser un examen de vue complet à la lunette d'essai chez une personne en situation de dépendance
- Reconnaître les pathologies de la personne âgée ayant une incidence sur la vision
- Préconiser une addition pour une personne avec une baisse d'acuité visuelle en vision de près, n'étant pas dans une situation de basse vision

Dans le cadre de l'optimisation de la vision au travail :

- Dispenser des préconisations au client pour rechercher une meilleure performance visuelle possible dans ses activités privées et professionnelles
- Utiliser les principes généraux de l'aménagement d'un poste de travail pour améliorer l'ergonomie visuelle
- Conseiller pour réduire la fatigue visuelle au travail
- Informer et expliquer les différents risques au travail
- Préconiser des lunettes de protection au travail

Compétences spécifiques de la spécialisation B

- Créer un point de vente en choisissant le modèle économique et le statut juridique appropriés
- Manager son équipe et piloter son unité commerciale
- Organiser le merchandising d'un point de vente
- Optimiser le parcours client dans l'optique
- Participer au déploiement de la stratégie commerciale et marketing adaptée au marché et au secteur de l'optique
- Négocier un contrat avec un consommateur (BtoC)
- Manager une relation commerciale avec un collaborateur, une enseigne, ou un fournisseur (BtoB)

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

RNCP40622BC01 — Utiliser les outils numériques de référence

LISTE DE COMPÉTENCES

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

RNCP40622BC02 — Exploiter des données à des fins d'analyse

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC03 — S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC04 — Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC05 — Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC06 — Réaliser des examens complets du système visuel

LISTE DE COMPÉTENCES

En fonction de la réglementation en vigueur et en identifiant les situations où il faut s'y référer :

- Réaliser une histoire de cas approfondie (identification de pathologies systémiques ou oculaires influençant le déroulé de l'examen de vue
- Repérer une anomalie et orienter vers un autre professionnel de santé
- Réaliser

une émmétropisation en vision de loin et en vision de près

- Prendre en charge de manière plus pertinente la correction des faibles astigmatismes, notamment en détectant les astigmatismes tensionnels, ainsi que de la variabilité de l'amétropie liée à certains comportements accommodatifs
- Évaluer la vision binoculaire de manière approfondie, en sachant référer vers un orthoptiste
- Comprendre précisément la situation visuelle afin de garantir ainsi le choix de l'équipement le plus adapté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC07 — Déterminer les équipements spécifiques aux besoins du patient

LISTE DE COMPÉTENCES

- Manipuler des lentilles souples et rigides
- Informer de manière approfondie et pratique sur les précautions d'usage des lentilles, des solutions d'entretien, en vue d'un port sécurisé
- Analyser l'origine de la réfraction complémentaire (altération de surface, origine optique...)
- Identifier une urgence ophtalmique en magasin d'optique afin de référer à un ophtalmologiste
- Expliquer la réglementation en vigueur pour la conduite automobile
- Conseiller un éclairage pour optimiser la performance visuelle
- Préconiser un ou des filtres sélectifs
- Référer à un autre professionnel de santé en rédigeant un courrier
- Expliquer les prises en charge des différents financeurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation,

évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC08 — Réaliser des examens complémentaires à l'attention d'un public spécifique (Bloc optionnel - spécialisation A)

LISTE DE COMPÉTENCES

Chez l'enfant :

- Prendre une acuité visuelle à l'âge préverbal en adaptant les tests à la compréhension de l'enfant
- Reconnaître les signes de l'amblyopie en expliquant aux parents ou à la famille les différents moyens de prise en charge
- Identifier une myopie évolutive en expliquant les différentes méthodes de sa prise en charge
- Repérer les anomalies du sens chromatique
- Expliquer les conséquences de la prématurité sur la vision ou les grandes pathologies oculaires

Chez la personne âgée :

- Expliquer les différents effets du vieillissement sur l'œil et les annexes oculaires
- Réaliser un examen de vue complet à la lunette d'essai chez une personne en situation de dépendance
- Reconnaître les pathologies de la personne âgée ayant une incidence sur la vision
- Préconiser une addition pour une personne avec une baisse d'acuité visuelle en vision de près, n'étant pas dans une situation de basse vision

Dans le cadre de l'optimisation de la vision au travail :

- Dispenser des préconisations au client pour rechercher une meilleure performance visuelle possible dans ses activités privées et professionnelles
- Utiliser les principes généraux de l'aménagement d'un poste de travail pour améliorer l'ergonomie visuelle
- Conseiller pour réduire la fatigue visuelle au travail
- Informer et expliquer les différents risques au travail
- Préconiser des lunettes de protection au travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40622BC09 — Gérer et développer des points de vente en optique lunetterie (Bloc optionnel - spécialisation B)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Créer un point de vente en choisissant le modèle économique et le statut juridique appropriés
- Manager son équipe et piloter son unité commerciale
- Organiser le merchandising d'un point de vente
- Optimiser le parcours client dans l'optique
- Participer au déploiement de la stratégie commerciale et marketing adaptée au marché et au secteur de l'optique
- Négocier un contrat avec un consommateur (BtoC)
- Manager une relation commerciale avec un collaborateur, une enseigne, ou un fournisseur (BtoB)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

G47-78A : Commerces de détail d'optique

G47.00.83 : Commerce de détail d'équipements photographiques, optiques et de précision, services d'opticien

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Pour les étudiants ayant suivi la spécialisation A :

- Opticiens spécialisés dans un magasin d'optique ou une autre structure de santé visuelle

- Délégués technico-commerciaux dans l'optique ophtalmique
- Pour les étudiants ayant suivi la spécialisation B :
- Acheteurs (grands magasins, centrales d'achat, sièges)
 - Adjointes aux managers, directeurs ou responsables marketing, communication ou stratégie commerciale
- Sous réserve de formation complémentaire et/ou après une expérience professionnelle :
- Intervenants dans les écoles d'optique et autres structures de formation

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le cadre d'exercice de l'opticien-lunetier est défini en particulier par le code de la santé publique (Quatrième partie / Livre III / Titre VI / Chapitre II) avec entre-autre pour les références légales, les articles L4362-9 à L4362-10-1 et pour les références réglementaires, les articles R4362-11 à D4362-17 de la Section 5.

Les modalités d'application de certains de ces articles sont précisés par des décrets ou arrêtés comme :

- Le décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier,
- L'arrêté du 25 octobre 2016 fixant la liste des situations médicales prévues aux articles D. 4362-11-1 et D. 4362-12-1 du code de la santé publique
- Le décret n° 2024-617 du 27 juin 2024 relatif à l'adaptation de la prescription par l'opticien-lunetier lors de la première délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact, permet à l'opticien (article D. 4362-11-1 du Code de la santé publique)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 715 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X68 — Employés des services commerciaux · tension 3/5 (Modérée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) · tension 3/5 (Modérée) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique · tension 2/5 (Faible) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible) V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	50 859
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X68 — Employés des services commerciaux R2X80 — Attachés commerciaux R3X80 — Maîtrise des magasins R3X83 — Professions intermédiaires du marketing et des services commerciaux (hors achats) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique R4X91 — Technico-commerciaux R4X92 — Cadres du management des magasins V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

BTS Opticien-Lunetier ou diplôme d'une profession réglementée permettant l'exercice des actes et examens prévus par le code de la santé publique (capacité d'orthoptie...)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

BTS Opticien-Lunetier ou diplôme d'une profession réglementée permettant l'exercice des actes et examens prévus par le code de la santé publique (capacité d'orthoptie...)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Articles L6411-1 à L6423-3 du Code du travail

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 750 €
Selon la branche	6 000 € – 7 257 €
Prise en charge	Branches concernées
6 750 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 257 €	CPNE-FP Optique Lunetterie de détail, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2033

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP30157

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.univ-larochelle.fr/>

<https://www.univ-amu.fr/>

<https://www.unimes.fr/>

<https://www.univ-lorraine.fr/>

<https://www.univ-fcomte.fr/>

<https://www.unistra.fr/>

<https://www.univ-tours.fr/>

<https://www.univ-littoral.fr/>

<https://www.universite-paris-saclay.fr/>

<https://www.uphf.fr/>

Données en open data : Insertion professionnelle des diplômés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40622/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	6
Régions couvertes	5
Prix indicatif	2 000 € – 7 381 €
Durée	509 – 928 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	30
Organismes gestionnaires (CFA)	26
Organismes formateurs	26
Régions couvertes	11
Départements couverts	22
Organismes certifiés Qualiopi	26
Sessions	de 08/2026 à 08/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	2 225 €
Coût moyen par dossier	1 113 €

Durée moyenne	325 h
Période	10/2025 – 11/2025
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.